

Projet de contrat – cadre Microsoft pour le ministère de la défense

Historique de l'opération

Courant 2006, suite à une action de lobby de Microsoft, le ministère de la défense étudie les opportunités de partenariat avec les éditeurs de logiciel. Un groupe de travail ministériel remet ses conclusions : la multiplicité des acteurs et des procédures d'achat ne permet pas de bénéficier des meilleures conditions ; il y a avantage à globaliser les acquisitions de produits logiciels ; parmi les fournisseurs du ministère, trois éditeurs se détachent nettement (22 millions d'euros annuel à Microsoft, 8 millions d'euros annuel à Oracle, 5 millions d'euros annuel à Business Objects) ; enfin, la comparaison entre les conditions d'acquisition du ministère de la défense et celles de grands organismes de taille comparable incite à la mise en place de contrats globaux avec ces éditeurs.

Le 1er juin 2007, Microsoft présente une offre de contrat global open bar.

Courant juin 2007, la DGSIC crée un comité directeur qui se réunit six fois entre mi 2007 et mi 2008. Parallèlement, la DIRISI négocie avec Microsoft le projet de contrat.

Le comité directeur commande une étude financière puis dans un deuxième temps une étude d'analyse de la valeur.

En juillet 2007, l'étude financière conclut que le coût annuel constaté sur trois ans en produit Microsoft pour le ministère de la défense est de 14 millions d'euros par an, la partie poste client (système d'exploitation et suite bureautique) représentant 92% du total. Les chiffres communiqués par Microsoft confirment l'étude.

En mars 2008, le groupe ministériel en charge de l'analyse de la valeur rend ses conclusions. Il a étudié quatre scénarios : acquisition décentralisée des licences, acquisition centralisée des licences, contrat cadre open bar et contrat cadre bureautique. Compte tenu des risques élevés et du surcoût par rapport à la situation actuelle, l'étude de valeur déconseille la contractualisation sous forme de contrat global sauf à le limiter au périmètre de la bureautique (92% des dépenses constatées). Le scénario de contrat global open bar est notamment déconseillé car il accroît les dépenses de 3 millions d'euros par an, maximise les risques et n'a pas de retour sur investissement démontré (réduction d'effectifs par exemple). Le groupe de travail recommande le scénario d'acquisition centralisée des licences.

En avril 2008, le président du comité directeur conclut qu' : « *il est opportun de conclure avec Microsoft un contrat sur la base de la proposition de Microsoft sous réserve que le ministère s'organise pour rester en bonne position vis-à-vis de Microsoft à son échéance. Le montant total du contrat passé avec la société Microsoft devrait s'établir à 93,5 millions d'euros HT, en comprenant une option d'achat de 25,5 millions d'euros HT à l'issue du contrat.* »

Le projet de contrat-cadre dont la négociation s'est entre temps achevée est présenté par la DIRISI à la Commission des Marchés Publics de l'Etat lors de la séance du 6 mai 2008 sous le n° 08-0179. Il est prévu que le contrat-cadre et les marchés subséquents soient passés avec Microsoft Ireland¹. Le rapporteur s'interroge : « *Votre rapporteur a aussi des doutes quant aux avantages qu'on peut attendre du présent projet d'accord-cadre en contrepartie des nombreux abandons des principes relatifs aux achats publics qu'il suppose. Il constate aussi qu'en cette période de questionnement sur l'utilité de la dépense publique, les justifications des dépenses proposées semblent peu solides et occulter des coûts liés importants et récurrents induits par le présent accord-cadre, ce qui est à l'opposé des préoccupations centrales de la RGPP. En attendant, la DIRISI a été chargée d'une mission qu'elle doit accomplir au mieux, et fournir aux services les moyens de travailler efficacement. Dans ce cadre, votre rapporteur a été frappé par l'asymétrie de compétences et d'informations entre le service et son fournisseur, à la veille d'une négociation difficile.* »

¹ Ce montage permet à Microsoft de délocaliser le paiement des impôts. Microsoft joue sur le fait qu'il n'existe pas de concurrent susceptible de lui faire un procès et notamment pas ceux du libre. Le rapporteur note : « *Ne faudrait-il pas par exemple, que MICROSOFT Ireland, qui sera bénéficiaire des royalties correspondants aux licences du présent contrat-cadre et sera porteur de certaines de ses obligations si l'administration joint cette déclaration au contrat, soit mentionné comme sous-traitant ?* »

Le projet passe néanmoins la Commission des Marchés Publics de l'Etat.

Fin juillet 2008, la commission d'appel d'offre sous la présidence de la DIRISI boucle le dossier en deux séances. La première séance n'a pas donné un avis favorable car il restait de nombreuses questions. La deuxième séance intervient une semaine plus tard et valide le projet de contrat-cadre. Rien n'interdit plus la notification du contrat prévue pour l'automne 2008.

Le projet de contrat

Objet du contrat

« ...les services de l'État ont décidé de regrouper en une opération unique le maintien en condition opérationnelle de leurs plateformes Microsoft, ceci comprenant des prestations de services et de locations de produits logiciels avec option d'achat auprès du titulaire, pour une cartographie logicielle définie à l'avance.

La conclusion de l'accord-cadre n'est qu'une modalité d'approvisionnement en technologies Microsoft sur la base de l'engagement minimum de chacun des marchés subséquents et, dans ce cadre, les services coordonnés ne peuvent en aucune façon s'en prévaloir pour se dispenser d'une mise en concurrence concernant le choix de solutions techniques pour leurs futurs projets... »

Produits et services

Tous les produits du catalogue Microsoft sont couverts par l'accord-cadre à l'exception des jeux. Par ailleurs, le contrat prévoit des unités d'oeuvre pour des travaux forfaitaire type pour la maintenance et la formation².

Montants financiers

Le ministère de la défense dispose d'un parc de 220.000 postes. Le contrat Microsoft couvre un périmètre de 170.000 postes pour un montant de l'ordre de 80 millions d'euros HT auquel il faut ajouter l'option d'achat de l'ordre de 20 millions d'euros HT.

² Ce qui peut donner à penser que ce contrat s'apparente à une externalisation de la maintenance et de la formation sur l'ensemble du parc informatique Microsoft du ministère de la défense conclue sans mise en concurrence.